

**ANNEXE.**

*Officier de troupe changeant d'arme ou de corps,  
Officier de troupe passant officier sans troupe,  
Officier sans troupe passant officier de troupe, en conservant son grade.*

DÉSIGNATION DES POSITIONS.	ENTRÉE EN SOLDE au compte du nouveau corps ou du nouveau service.										
<i>1° Sans changement de résidence.</i>											
En position de présence (A).....	<table border="0"> <tr> <td>en France.....</td> <td>Du jour de l'entrée en fonctions.</td> </tr> <tr> <td>aux colonies.....</td> <td></td> </tr> </table>	en France.....	Du jour de l'entrée en fonctions.	aux colonies.....							
en France.....	Du jour de l'entrée en fonctions.										
aux colonies.....											
En position d'absence	<table border="0"> <tr> <td>en congé de convalescence.....</td> <td rowspan="3">Du jour de la nomination.</td> </tr> <tr> <td>à l'hôpital.....</td> </tr> <tr> <td>à l'hôpital en congé.....</td> </tr> </table>	en congé de convalescence.....	Du jour de la nomination.	à l'hôpital.....	à l'hôpital en congé.....						
en congé de convalescence.....	Du jour de la nomination.										
à l'hôpital.....											
à l'hôpital en congé.....											
En non-activité. ... [Rappelé à l'activité. ....]	De la date du visa du Commissaire aux revues sur la lettre d'avis du rappel à l'activité.										
<i>2° Avec changement de résidence.</i>											
En position de présence (A).....	<table border="0"> <tr> <td>en France.....</td> <td>Du jour de la cessation des anciennes fonctions.</td> </tr> <tr> <td>aux colonies.....</td> <td>Du jour de la nomination, si la date de la nomination est postérieure à celle de l'embarquement.</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">embarqué avec solde de présence..</td> <td>Du jour de la cessation des anciennes fonctions, si la date de la nomination est antérieure à celle de l'embarquement.</td> </tr> <tr> <td></td> </tr> </table>	en France.....	Du jour de la cessation des anciennes fonctions.	aux colonies.....	Du jour de la nomination, si la date de la nomination est postérieure à celle de l'embarquement.	embarqué avec solde de présence..	Du jour de la cessation des anciennes fonctions, si la date de la nomination est antérieure à celle de l'embarquement.				
en France.....	Du jour de la cessation des anciennes fonctions.										
aux colonies.....	Du jour de la nomination, si la date de la nomination est postérieure à celle de l'embarquement.										
embarqué avec solde de présence..	Du jour de la cessation des anciennes fonctions, si la date de la nomination est antérieure à celle de l'embarquement.										
En position d'absence	<table border="0"> <tr> <td>en congé de convalescence.....</td> <td>Du jour de la nomination.</td> </tr> <tr> <td>pour affaires personnelles.....</td> <td>Du jour de la nomination, si la date de la nomination est postérieure à celle de l'embarquement.</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">embarqué</td> <td>Du jour de la cessation des anciennes fonctions, si la date de la nomination est antérieure à celle de l'embarquement.</td> </tr> <tr> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">à l'hôpital.....</td> <td>Du jour de la nomination, si la date de la nomination est postérieure à celle de l'entrée à l'hôpital.</td> </tr> <tr> <td>Du jour de la cessation des anciennes fonctions, si la date de la nomination est antérieure à celle de l'entrée à l'hôpital.</td> </tr> </table>	en congé de convalescence.....	Du jour de la nomination.	pour affaires personnelles.....	Du jour de la nomination, si la date de la nomination est postérieure à celle de l'embarquement.	embarqué	Du jour de la cessation des anciennes fonctions, si la date de la nomination est antérieure à celle de l'embarquement.		à l'hôpital.....	Du jour de la nomination, si la date de la nomination est postérieure à celle de l'entrée à l'hôpital.	Du jour de la cessation des anciennes fonctions, si la date de la nomination est antérieure à celle de l'entrée à l'hôpital.
en congé de convalescence.....	Du jour de la nomination.										
pour affaires personnelles.....	Du jour de la nomination, si la date de la nomination est postérieure à celle de l'embarquement.										
embarqué	Du jour de la cessation des anciennes fonctions, si la date de la nomination est antérieure à celle de l'embarquement.										
à l'hôpital.....	Du jour de la nomination, si la date de la nomination est postérieure à celle de l'entrée à l'hôpital.										
	Du jour de la cessation des anciennes fonctions, si la date de la nomination est antérieure à celle de l'entrée à l'hôpital.										
En non-activité, rappelé à l'activité...	<table border="0"> <tr> <td>en France. } pour servir en France..</td> <td>Du jour du départ constaté par la feuille de route.</td> </tr> <tr> <td>aux colonies } pour servir aux colonies</td> <td rowspan="2">Du lendemain de la notification de la décision.</td> </tr> <tr> <td>aux colonies } pour servir en France..</td> </tr> <tr> <td>aux colonies } pour servir aux colonies</td> <td></td> </tr> </table>	en France. } pour servir en France..	Du jour du départ constaté par la feuille de route.	aux colonies } pour servir aux colonies	Du lendemain de la notification de la décision.	aux colonies } pour servir en France..	aux colonies } pour servir aux colonies				
en France. } pour servir en France..	Du jour du départ constaté par la feuille de route.										
aux colonies } pour servir aux colonies	Du lendemain de la notification de la décision.										
aux colonies } pour servir en France..											
aux colonies } pour servir aux colonies											

(A) Voir l'article 43 de l'ordonnance du 22 juin 1847.